

Mesdames Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames Messieurs les Directeurs, et Chefs de service
Monsieur le Payeur départemental,

Nous sommes réunis ce matin pour l'examen et le vote demain soir du budget supplémentaire.

Permettez que je rappelle à chacune et chacun la définition du budget supplémentaire.

Acte par lequel les prévisions et autorisations budgétaires initiales sont complétées et rectifiées, principalement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement. En effet, au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Le budget supplémentaire intervient pour rééquilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif.

Le budget supplémentaire est aussi et surtout un budget de report. Au moment du vote du budget primitif, les résultats de l'exercice de l'année qui se termine ne sont pas toujours connus ou totalement intégré dans le BP. Le budget supplémentaire intègre, en cours d'année, les résultats qui peuvent être des excédents ou des déficits budgétaires ainsi que des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Ainsi pour ceux qui « redonderaient » à vouloir prétendre le BP 2018 insincère, ils pourront constater que nous avons intégré des montants en dépenses ou recettes qui nous étaient inconnues lors de son élaboration, et à ceux qui s'étonneraient de la courte durée de cet examen, qu'il s'agit d'ajustements sur les dépenses votées au BP sur les orientations politiques adoptées lors du DOB de décembre 2017.

Certes je sais que les séances plénières sont l'objet de tribunes politiques et je sais que celle-ci n'échappera pas à la tradition.

Cependant, mes chers collègues je voudrais attirer votre attention sur le danger qui pèse réellement sur la collectivité départementale et qui devrait tous nous rassembler, celui du risque d'étranglement financier que les gouvernements successifs nous imposent et in fine de sa disparition.

Le pacte financier, hier, et la réforme fiscale, demain, en sont les tenants sur lesquels je vais interroger dans les prochaines semaines les parlementaires de la Somme pour connaître leur position et les inviter à déposer des amendements à la loi de finances pour 2019 qui prévoit en outre des hausses de dépenses obligatoires (plus 1% du RSA) sans compensations inscrites (pas de fond exceptionnel inscrit dans le PLF).

Certains départements sont en grande difficulté comme les Ardennes et l'Aisne, pour ne citer que les plus proches de nous. D'autres tirent la sonnette d'alarme. Tous sommes concernés à échéance de quelques années.

Comme hier à Marseille avec les représentants de toutes les associations des collectivités locales, AMF, ADF et ARF, soutenues par le président du Sénat Gérard Larcher, nous, les présidents de départements, à la quasi unanimité, toutes tendances confondues, avons signé l'appel à la liberté des collectivités locales. Je vous ai transmis cet appel. Je vous propose que nous le signions tous.

Vous alerter aussi sur le danger de la volonté de faire disparaître cette collectivité au profit de métropoles, même si on nous parle de métropoles de plus de 500 000 habitants, même si certaines d'entre elles comme Nantes ou Saint Étienne en contestent la pertinence, sous prétexte de réduction du sempiternel mille feuilleS toujours évoqué notamment par les élites parisiennes ou métropolitaines qui veulent asseoir leur pouvoir aux dépens de l'expression des territoires.

Le département reste la collectivité la plus en proximité des habitants avec le bloc communal et en particulier pour les publics les plus fragiles : enfance, public éloigné de l'emploi, personnes âgées et personnes handicapées.

Le département représente avec les autres collectivités locales 80% de l'investissement public et demeure le premier partenaire financier des communes et intercommunalités.

Le département reste la collectivité qui par son mode d'élection, son maillage territorial, la qualité de ses agents et les compétences exercées, la collectivité garante de l'écoute et de l'usage, de l'usage de l'écoute (rôle des élus) et de l'écoute de l'utilisateur (travail exemplaire des agents des services départementaux). Sur les routes, dans les MDSI, pour la sécurité incendie, pour les collèges, pour l'urgence comme pour le quotidien.

Pour le département, Le social ce n'est pas « un pognon de dingue » mais tout un accompagnement et des dispositifs de réinsertion que chaque département met en œuvre depuis de nombreuses années.

Pour nous, ce n'est pas une découverte ou seulement un constat, c'est une analyse et des actions.

Le département n'est pas une question de boutiquier qui voudrait préserver son pouvoir mais bien une responsabilité d'élus de toutes tendances en lien avec les habitants et les territoires, des élus de terrain et pas seulement d'érudits de grandes écoles, de villes ou de salons.

Le département c'est avec les élus locaux, l'humanisme politique dans son expression quotidienne, au service des autres.

Oui le département est actif, vigilant, responsable, innovant et protecteur et il se heurte à un centralisme directif, méprisant, clivant et diviseur dans ses choix d'organisation locale.

La pensée unique signe la victoire de l'esprit de monopole au sein d'une société prisonnière de dictateurs à penser et à vendre qui ont pris le contrôle de la théâtralité publique et de la machine à désirs. Denis Jeambar

C'est la nécessité de combattre qui semble oubliée... ce qui domine semble être la certitude tranquille d'un progrès en marche... Françoise Giroud

Nous ne croyons pas à « la métromonopolisation » de l'action publique, permettez moi ce néologisme barbare.

Dans ce combat politique, nous élus du quotidien, nous ne nous résignons pas!

C'est dans cet esprit que j'ai proposé de créer le groupe « Unis pour la Somme », qui prend le parti de la Somme, d'abord, avant toute division purement partisane et auquel une majorité d'entre vous a adhéré.

Défendre nos habitants avec un département actif, vigilant, innovant et protecteur, voilà bien notre projet.

Un département actif,

Ce budget supplémentaire en est la parfaite illustration avec les quelques mesures que je vous propose d'adopter, mises en oeuvre grâce à une restauration de nos capacités à investir dont le compte administratif a rendu compte, comme la réalisation du barreau CHU sud.

Un département vigilant,

Dans un contexte économique et politique fragile ou dégradé.

La montée des tensions commerciales entre les États Unis et la Chine, le protectionnisme américain, et les mesures coercitives en retour entraînent des prévisions de croissance en baisse avec une prévision de 1,9% en 2019 contre 2% en 2018 et 2,4% en 2017.

Un Brexit dont les conséquences sur les Hauts de France en cas de négociations infructueuses ne sont pas à minimiser, et dont nous aurons l'occasion de parler cet après midi avec le Président Bertrand qui viendra devant cette assemblée présenter la politique régionale.

Dans notre pays une stagnation de la consommation des ménages et une activité économique régionale qui tarde à se consolider. Les dernières indications de la BDF sur la conjoncture régionale analyse une activité industrielle en baisse tandis qu'on enregistre une hausse des activités de service et dans le bâtiment. Cependant les effectifs n'augmentent pas et les statistiques de l'emploi corroborent l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA que nous constatons.

Un département responsable,

qui affronte les sujets comme celui de la participation à la réduction de la dette publique mais pour lequel il ressent une profonde injustice tant ces efforts structurels, souvent difficiles et courageux, qu'il accomplit ne sont pas assumés de la même manière par l'Etat qui augmentera quant à lui ses dépenses publiques de 0,6%, ou encore responsable quand il s'agit d'étudier la nécessaire resectorisation des collèges avec pragmatisme, sagesse et concertation.

C'est ainsi que j'ai envoyé aux deux coprésidents de la commission annoncée en juin dernier leur lettre de mission, afin qu'ils puissent engager leurs travaux dès le mois de janvier sitôt les représentants des personnels concernés connus à la suite des élections professionnelles de décembre prochain.

Un département innovant,

Pour garder des marges de manœuvres afin de poursuivre notre action sur la base de sa refondation et dessiner le département de demain.

C'est ainsi que nous vous proposons pour de réduire l'endettement qui n'a cessé d'augmenter pour permettre demain de soutenir les initiatives, pour les territoires, les personnes âgées ou handicapées, et la création d'une nouvelle délégation de compétence transversale à l'innovation à Stéphane Decayeux, force de propositions et de réalisations.

Un département protecteur,

avec l'inscription de 2 millions supplémentaires pour les allocataires du RSA et une enveloppe de 400 000 euros pour subvenir aux communes sinistrées suite aux inondations.

Un département enfin qui n'oublie pas son passé,

et qui souhaite avec la fin du cycle mémoriel donner avec l'opération « une fleur pour la Paix » une dimension citoyenne, pacifique qui colorera de reconnaissance notre Pays et d'espérance un monde qui connaît encore trop de conflits, parfois oubliés.

Voilà bien avec ces quelques exemples la raison de l'action quotidienne de notre collectivité et du besoin d'être unis pour la défendre, pour se projeter vers un horizon collectif enthousiasmant et porter dès 2019 de grandes ambitions et non pas de simples mesures électoralistes comme le disent certains critiques qui expriment sans doute une expérience vécue à ce sujet pour en parler avec autant de connaissance.

Aussi j'en viens à la présentation des points de ce budget que les commissions ont débattu ou auront à débattre lors de cette session

Pour revenir maintenant à la session qui s'ouvre, elle verra nos échanges se concentrer autour de deux volets principaux : une proposition de décision modificative de notre budget primitif 2018 bien sûr, puis une série de délibérations qui marquent, encore et toujours, la mise en œuvre de nos orientations de mandat.

L'examen du BS 2018. Les délibérations qui vous sont présentées ont pour objectifs, non de faire des « annonces », non de « zigzaguer » entre de nouvelles orientations, mais d'une part, d'ajuster au plus près les rythmes de consommation et d'engagement des crédits avec les réalités constatées au cours de l'exercice.

- de lisser, d'autre part, la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements de notre collectivité 2016-2021, au regard, là également, du rythme réel d'avancement des opérations, mais également des opérations imprévues dont il a fallu prendre en compte la réalisation.

Le budget supplémentaire que nous allons examiner est un budget d'ajustement technique qui permet principalement d'ajuster notre section de fonctionnement et en particulier les recettes prévisionnelles aux notifications prévues ainsi que les dépenses dans les politiques sociales et en particulier au titre du Revenu de Solidarité Active et des l'accueil des Mineurs Non Accompagnés.

Il permet par ailleurs d'ajuster notre programmation en investissement.

Ainsi le solde des dépenses en investissement qui vous est proposé est de 359 400 €. Sans être exhaustif - nous allons examiner l'ensemble des ajustements dans les rapports proposés - les ajustements que je souhaite mettre en avant portent sur :

- la mise en place d'une Autorisation de Programme de 523 000 € afin de financer les subventions d'investissement en faveur des collèges privés ;
- une subvention de 100 000 € en faveur du SDIS afin de lui permettre d'acquérir le terrain sur la commune de Moreuil sur lequel est implanté le centre de secours ;

- la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien aux communes sinistrés par les inondations, fonds doté d'une Autorisation de Programme de 400 000 € et de crédits de paiement à hauteur de 100 000 € ;
- l'ajustement de crédits qui ne seront pas mandatés au regard de l'avancée de certaines opérations, crédits qu'il vous est proposé de redéployer sur des travaux de sécurisation dans 5 collèges ou encore des travaux de remplacement de chaudières dans 4 collèges.

Les ajustements des recettes de fonctionnement portent principalement sur des produits de cession et un mouvement comptable sur une garantie d'emprunt.

Concernant la section de fonctionnement, le solde des mouvements qui vous sont proposés est de 6 154 362 € au titre de ce budget supplémentaire.

Là encore, sans être exhaustif, les principaux ajustements portent sur :

- l'inscription d'une dépense de 2 000 000 € au titre des allocations RSA. Malgré une légère amélioration de la situation économique de la région, la baisse anticipée du nombre d'allocataires du RSA lors de la construction du Budget Primitif 2018 n'est pas confirmée ;

- une dépense **1 486 370 €** pour la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés au regard de l'évolution du nombre de mineurs accueillis ; Sur ce thème des mineurs non accompagnés, laissez moi vous rappeler quelques chiffres :

- o 1er janvier 2016 : 70 MNA hébergés dans nos dispositifs
- o 1er janvier 2017 : 110 MNA
- o 1er janvier 2018 : 210 MNA
- o Aujourd'hui : 265 MNA

quant aux coûts :

- o 2016 : 3,5 millions d'euros
- o 2017 : entre 7 et 8 millions d'euros
- o 2018 : entre 10 et 11 millions d'euros

- nous avons ensuite quelques mouvements comptables qui vous sont proposés :

- o ajustement des provisions pour créances douteuses :
+ 389 000 €
- o ajustement des provisions pour garantie d'emprunt :
+ 450 000 €
- o les dépenses de maintien et remise en état des chaudières qui étaient jusqu'alors imputées en investissement que le payeur départemental nous demande d'imputer en fonctionnement pour 444 600 €.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, les principaux ajustements portent sur :

- les recettes de fiscalité et dotations suite aux notifications reçues (+ 5 790 500 €) dont principalement :

- o + 2,1 M€ pour la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises

- o +1,6 M€ pour la Dotation Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

- o + 1,3 M€ pour la taxe sur le foncier bâti

- o - 463 500 € pour la Dotation Globale de Fonctionnement

- o + 539 000 € allocations compensatrices

- o +342 000 € pour le Fonds de péréquation des droits de mutations

- inscription d'une recette de 5 654 000 € au titre du fonds de soutien exceptionnel 2017 aux départements en difficulté. Sur ce point, je vous rappelle que j'avais, par courrier en date du 25 janvier dernier, sollicité le Ministre Gérard COLLOMB afin d'obtenir les critères permettant de comprendre en quoi notre collectivité ne pouvait être inéligible au dit fonds suite à une première information transmise par l'Assemblée des Départements de France. Force est de constater que mon courrier a été persuasif car par courrier en date du 17 mai dernier, le Ministre nous a annoncé notre éligibilité pour le montant ci-avant exposé ;

- l'inscription d'une recette exceptionnelle pour la prise en charge des MNA qui vient d'être notifiée par le gouvernement pour 1 140 000 € (dotation exceptionnelle fixée à hauteur de 12 000 € par jeune supplémentaire pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016) ;
- la mise en place par le Gouvernement d'une aide concentrée sur la phase d'accueil et d'évaluation des MNA. Cette recette est estimée à 250 000 € ;

Comme vous avez pu le constater, les recettes prévues au titre de ce budget supplémentaires sont supérieures aux dépenses. Le solde de l'ensemble des mouvements budgétaires de ce BS permet de dégager un excédent de financement de 8 994 500 €.

Il vous est proposé d'affecter ce solde de financement :

- en dépenses imprévues d'investissement pour 4 311 000 € afin de réserver une partie de cet excédent de financement à l'ajustement de notre programme pluriannuel d'investissement ;

- au désendettement pour 4 683 500 € de la collectivité afin de poursuivre la démarche engagée au Budget Primitif (rappel inscription de 10,5 M€ pour réduire l'endettement de la collectivité après une augmentation de l'encours de plus de 29 M€ entre 2014 et 2017). La poursuite de se désendettement nous permet ainsi d'améliorer nos ratios financiers, de réduire les frais financiers et d'afficher en fin d'exercice un endettement mesuré sur la première partie du mandat (+6 M€ environ) alors que notre majorité a été contrainte par la baisse des dotations du quinquennat Hollande (- 8 M€ en moyenne par an) et une explosion des dépenses sociales (RSA) du fait d'une politique économique sur le même quinquennat qu'il convient de qualifier de défailante.

Tels sont les principaux éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Laurent Somon